



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

EXAMENS DANS LA VOIE PRO BLANQUER ENTRE APPROXIMATIONS ET OUBLIS

Dans sa dernière communication adressée aux enseignants, le ministre revient sur les adaptations de la session 2021 du baccalauréat. S'il consacre une large part aux baccalauréats général et technologique, le bac professionnel y est évoqué dans un tout petit paragraphe de manière très laconique. C'est une fois encore la démonstration d'une absence de considération pour la voie pro !

En effet, en dehors des épreuves de juin pour le Bac GT, la CGT Educ'action rappelle qu'à cette même période doivent se dérouler des épreuves ponctuelles en enseignement professionnel pour les élèves de LP. Si nous sommes favorables au maintien de ces épreuves qui garantissent le caractère national de ce diplôme, nous réitérons la nécessité, comme nous le demandons depuis plusieurs mois, d'une adaptation des programmes et des sujets d'examen.

Le ministre précise qu'une « attention particulière sera portée aux effets du renforcement du protocole sanitaire sur la procédure de contrôle en cours de formation, en voie scolaire et en apprentissage ». Cette formule, plutôt absconde, semble contenir, en filigrane, une mise en place du contrôle continu dans la voie pro également sans plus de précisions.

Enfin, il conclut en stipulant qu'une « grande vigilance sera également portée aux périodes de formation en milieu professionnel dans les secteurs où se présenteraient encore des difficultés malgré la décision prise de diminuer, en ces circonstances exceptionnelles, les durées seuils pour la certification ». Serait-ce acter, comme la CGT Educ'action l'annonçait, que la crise économique qui touche de plein fouet certains secteurs ne permettra pas à certains élèves d'atteindre les seuils minimums pour valider les PFMP ? Au-delà du constat, il serait urgent de connaître les dispositions mises en place dans ce cas pour remédier à ces situations et ne pas être pris au dépourvu.

En revanche, il semble complètement oublier, que dans la voie professionnelle il y a aussi des CAP et que sa réforme vient d'introduire une épreuve orale qui devrait se dérouler en avril/mai et qui comptera pour moitié dans l'obtention du chef-d'œuvre. La mise en place de ce dispositif est un échec et les élèves de CAP ne seront pas en mesure d'être évalués équitablement pour cette session 2021. En effet, le confinement de l'année dernière n'a pas permis la mise en place ni l'évaluation en contrôle continu ainsi que c'est prévu dans le texte. Ces élèves qui conjuguent les difficultés ne doivent pas essayer les plâtres de cette épreuve orale. De plus les convocations, à partir du mois d'avril 2021, de beaucoup de collègues pour faire passer les oraux dans les CFA et dans les LP amputeront encore du temps d'enseignement et favoriseront le brassage à l'opposé des recommandations sanitaires. Pour la CGT Educ'action dans le contexte épidémique actuel il semble totalement irresponsable de maintenir cette épreuve. Il faut purement et simplement annuler cette session 2021 du chef-d'œuvre.

Au final, on en arrive à se demander si notre ministre maîtrise les modalités, les épreuves d'examens et les implications de sa réforme sur le terrain. La CGT Educ'action rappelle son exigence de mesures permettant de respect des contraintes sanitaires et la garantie d'un traitement équitable des candidats. Elle insiste sur le besoin d'anticiper les mesures mises en œuvre pour cette année scolaire afin de rassurer les élèves et les personnels dans ce contexte épidémique particulier.

Montreuil, le 28 janvier 2021